

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 AVRIL 2025  
N°9/2025

Date de Convocation Publique	:	03/04/2025
Date d’Affichage	:	03/04/2025
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	08
Nombre de Conseillers Votants	:	08

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le dix avril deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

**Étaient présents** : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

**Était excusée** : Mme NICOLAS Brigitte

**Était absent non excusé (sans motif)** : M. LAGIER Jean-Michel

M. JOURDE Frédéric a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**OBJET : TAUX IMPOTS 2025**

Madame le Maire expose aux conseillers qu’il est nécessaire de voter des taux d’imposition pour l’année 2025 suite au contrôle par la Direction Départementale des Finances Locales Publiques de la Haute-Loire. Il faut voter les taux de taxe foncière bâti, non-bâti et taxe d’habitation. Il est donc proposé :

Taxe foncière (bâti) :	38.73 %
Taxe foncière (non bâti) :	52.70 %
Taxe d’habitation :	11.36 %

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d’appliquer les taux d’imposition proposés pour l’année 2025.

- Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Maire : Isabelle SEON

